



Commune de LES CHERES

Département du Rhône

Liberté Egalité Fraternité

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES PILIERS

Vous êtes utilisateur de la salle, voici le règlement qui s'applique à tous les usagers.

Article 1 : description de la salle

La salle des piliers se compose d'une salle, d'une cuisine et de sanitaires.

Article 2 : capacité de la salle

La capacité d'accueil de la salle est de 120 personnes maximum.

Article 3 : usages de la salle

La salle est louée ou mise à disposition dans le cadre de manifestations publiques ou privées, avec ou sans repas, fêtes familiales, réceptions, séances artistiques, expositions, conférences.

Elle est également mise à disposition d'associations dans le cadre d'un contrat annuel.

Il est interdit de diffuser de la musique après 22h00.

Article 4 : autorisations administratives

Toute manifestation entraînant la diffusion de musique et la vente d'alcool est autorisée jusqu'à l'heure légale et dans le respect du voisinage, à l'exception de la musique dont l'heure est indiquée à l'article 3.

En cas de vente de boissons, une autorisation de débit de boisson temporaire devra être sollicitée auprès de la mairie.

Article 5 : mesures de sécurité

- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux,
- Les consignes générales de sécurité qui sont affichées dans la salle doivent être respectées (extincteurs, alarme incendie),
- Le plan d'évacuation est affiché dans la salle et les issues de secours identifiées,
- L'utilisateur devra toujours veiller au libre accès du bâtiment, notamment pour tout véhicule d'intervention de sécurité.

En cas de nécessité, un téléphone est mis à disposition des usagers dans la salle afin de contacter les services d'urgence :

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

Le numéro de téléphone de la salle est le 04 72 54 84 44

Article 6 : conditions d'utilisation générale de la salle polyvalente

- L'utilisateur est responsable des clés remises. Toute clé perdue sera facturée,
- Il est interdit d'accrocher quelques objets que ce soient sur les luminaires,
- Il est interdit de coller, de scotcher, de clouer, de visser quoi que ce soit dans le sol, le plafond et les murs,
- Agrafes, colle, pointes et punaises sont interdites sur les huisseries,
- La salle, ses annexes ainsi que le mobilier doivent être rendus propres et en bon état,
- Le matériel d'entretien (balai, produits, serpillière), mis à la disposition des usagers doit être nettoyés et remis à sa place,
- Les tables et les chaises après avoir été nettoyées doivent être remises en place,
- Le sol doit être balayé et lavé à la serpillière,
- Les portes et les fenêtres devront rester fermées pour éviter la propagation du bruit aux abords de la salle. L'utilisateur doit y garantir l'ordre public.

Il est obligatoire de vérifier, avant de quitter définitivement la salle :

- que toutes les portes et fenêtres sont bien fermées, y compris les issues de secours,
- que toutes les lumières sont éteintes.

Article 7 : conditions d'utilisation de la cuisine

- L'évier, la table et le chariot doivent être nettoyés,
- Le réfrigérateur mis à disposition doit être vidé, rendu propre ouvert et éteint à la fin de l'utilisation,
- Le lave-vaisselle doit être vidé, vidangé, nettoyé et laissé ouvert (voir notice au-dessus du lave-vaisselle),
- Le sol doit être balayé et lavé à la serpillière.

Article 8 : conditions d'utilisation des sanitaires

- Les toilettes, les lavabos et le miroir doivent être nettoyés,
- Le sol doit être balayé et lavé à la serpillière.

**EN CAS DE MANQUEMENT TOTAL OU PARTIEL AU NETTOYAGE, LA CAUTION « MENAGE »
SERA RETENUE POUR LE NETTOYAGE ET LA REMISE EN ETAT DES LOCAUX.**

Article 9 : évacuation des déchets

Le tri sélectif doit être respecté. Des poubelles spécifiques sont à disposition des usagers à l'extérieur de la salle dans le local poubelle.

Les poubelles d'ordures ménagères doivent être mises sur la **Route Nationale 6, le dimanche soir.**

Un conteneur à verre est à disposition à l'angle rue de la Mairie et de la rue de la Babette.

Alix ADAMO
Maire de Les Chères

